



CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT



**LA MONTÉE DU CÉLIBAT FÉMININ
DANS LES VILLES AFRICAINES.
TROIS CAS : PIKINE, ABIDJAN ET BRAZZAVILLE**

Philippe ANTOINE

Jeanne NANITELAMIO



**CENTRE FRANCAIS SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT
(CEPED)**
Groupement d'Intérêt Scientifique EHESS-INED-INSEE-ORSTOM-PARIS VI

**LA MONTEE DU CELIBAT FEMININ
DANS LES VILLES AFRICAINES.
TROIS CAS : PIKINE, ABIDJAN ET BRAZZAVILLE**

Philippe ANTOINE*

Jeanne NANITELAMIO**

LES DOSSIERS DU CEPED N° 12

PARIS, AVRIL 1990

* Démographe, ORSTOM, B.P. 1386, DAKAR-HANN (Sénégal)
Tél. : 32 18 46/ 32 67 46

** Psycho-sociologue, IFAN/CAD, B.P. 206, Dakar

Directeur de la publication : Francis GENDREAU

Comité de rédaction : Patrick GUBRY, responsable de la collection

Thérèse LOCOH

Jacques VERON

Diffusion : Claudine DEPASSE

**Ce numéro a été dactylographié par Marie Thérèse NDIAYE
et mis en forme par les auteurs
en collaboration avec Livia MOLDOVAN et Patrick GUBRY**

**Copyright CEPED 1990
ISBN 2-87762-013-1
ISSN 0993-6165**

RESUME

Au sein des grandes agglomérations africaines, on assiste à de profondes modifications des comportements démographiques et sociaux. Le marché matrimonial est touché par les mutations en cours. Bien que dans la plupart des pays africains, le mariage reste précoce chez les femmes, on relève un recul de l'âge au premier mariage.

La scolarisation a favorisé un âge au premier mariage plus tardif, mais de nouveaux comportements apparaissent également chez les jeunes femmes non scolarisées. Le statut de célibataire est vécu de plusieurs manières. La montée du célibat féminin n'apparaît pas comme un simple retard de l'âge au mariage, mais plutôt comme la révélation de mutations plus profondes des sociétés urbaines.

MOTS-CLES : URBANISATION, CELIBAT, FEMME, NUPTIALITE, MARCHE MATRIMONIAL, SENEGAL, COTE D'IVOIRE, CONGO

SUMMARY

In the great African urban centers, one witnesses indepth changes in demographic and social behaviours. The matrimonial market, is affected by the current changes. Though in most african countries, women still marry young, age at first marriage tends to increase.

School attendance seems to be responsible for this increase of age at first marriage. But new behaviours appear equally amongst young women who didn't attend school. The celibate status is experienced in differents ways. The increase of female celibate does not appear as a mere consequence of increase in age at marriage, but to some extent reveals more profound changes in urban centers.

KEY-WORDS : URBANIZATION, CELIBACY, WOMAN, NUPTIALITY, MATRIMONIAL MARKET, SENEGAL, IVORY COAST, CONGO.

Au sein des grandes agglomérations africaines, on assiste à de profondes modifications des comportements démographiques et sociaux. La population croit rapidement dans les capitales du continent : l'agglomération de Dakar est passée de 230 000 habitants en 1955 à plus de 1 500 000 habitants en 1988 ; durant la même période, Abidjan a vu sa population multipliée par plus de 15, passant de 128 000 habitants à plus de 2 millions; Brazzaville voyait, quant à elle sa population passer de 75 000 habitants en 1951 à 595.000 en 1984. Ce nouveau contexte urbain rassemble de nombreux facteurs favorisant un changement social rapide.

Le comportement matrimonial est fortement touché par les mutations en cours. Dans de nombreux pays africains le mariage reste en général précoce pour les jeunes filles, mais on assiste cependant à un recul de l'âge au premier mariage dans les grandes agglomérations, et la période du célibat tend donc à se prolonger. Cette étape, vécue dans un environnement où le contrôle familial s'affaiblit, permet à la jeune fille de connaître une période d'adolescence. Auparavant le mariage précoce la faisait passer sans transition du statut de petite fille à celui de femme et de mère. Au cours de cette phase d'adolescence une nouvelle personnalité émerge, l'individu s'affirme, ce qui n'est pas sans conséquences sur son vécu actuel et sur son avenir de femme.

Pikine, Abidjan, Brazzaville, constituent autant de variantes à l'évolution des attitudes à l'égard du mariage et du célibat. Le contour et le contenu donnés au concept du célibat varient selon ces villes pour des raisons culturelles, sociologiques, et religieuses. Afin de mettre en évidence la diversité des situations du célibat féminin, nous nous appuyerons essentiellement sur des travaux menés à Abidjan (Antoine, Herry, 1982), à Brazzaville (Nanitelamio, 1982 ; 1987), et ceux en cours à Dakar-Pikine (Antoine, Diouf, 1988 ; Nanitelamio et al., 1988)(1).

1. CELIBAT ET MARCHE MATRIMONIAL

La perception statistique des phénomènes démographiques traduit imparfaitement les pratiques sociales du moment. En Afrique, comme ailleurs, les catégories démographiques classiques concernant les situations matrimoniales collent de moins en moins aux réalités d'une société où les formes les plus traditionnelles du mariage côtoient des adaptations du couple à l'occidentale, et où s'établissent de nouveaux modes de relations homme-femme. Van de Walle (1973) a déjà souligné le caractère trop figé des modalités habituelles de la nuptialité, qui ne reflétaient pas la diversité des formes d'union rencontrées dans les villes africaines.

L'argument peut être repris en ce qui concerne le célibat. En effet, l'existence, dans les sociétés africaines, de plusieurs cadres de référence fait qu'un individu peut être célibataire ou marié selon le système auquel il se réfère. Il sera marié par rapport à son groupe familial, si le mariage est célébré selon la coutume ou la religion, mais il sera célibataire par rapport à la société au sens large si "les papiers n'ont pas encore été faits". Le terme de célibataire apparaît surtout lié à l'existence de l'état civil. Or, dans la plupart des villes, seule la population salariée se sent concernée par l'état civil et par la nécessité de pièces administratives. Par exemple, en 1971 à Dakar, seulement un tiers des unions étaient enregistrées à l'état civil (Ferry, 1977).

(1) Ce texte reprend et développe des idées présentées lors du Séminaire sur la nuptialité en Afrique au Sud du Sahara (UIESP, Paris, novembre 1988). Il n'aborde que le célibat féminin, car l'évolution des comportements féminins nous apparaît comme un bon révélateur des changements en cours dans les grandes agglomérations africaines. Nous tenons à remercier Th. LOCOH pour ses remarques critiques.

Comment définir le célibataire dans ce contexte ? Est-ce à partir de la définition du concept stricto sensu qui renvoie à une définition administrative : toute personne non encore mariée civilement ? Est-ce à partir de la perception des différentes personnes concernées ? Est-ce à partir de tous ces éléments ? Ces questions soulignent en fait l'imprécision du concept par rapport au contexte considéré, et son insuffisance à appréhender la diversité des situations vécues. Cette imprécision se répercute d'ailleurs dans la mesure du phénomène lui-même, qui peut varier d'une opération démographique à l'autre, du simple fait d'une appréhension différente du célibat (de droit, de fait...). Toutefois pour comprendre la montée du célibat féminin nous restons tributaire des données existantes, avec une définition des concepts variant d'une opération démographique à l'autre.

L'analyse du mariage nécessite de s'interroger sur les modalités de choix des deux conjoints. Henry (1972) a bien montré comment le mariage était le résultat de rencontres au sein de "cercles" composés de personnes mariables. Cependant la plupart de ces modèles s'appuient sur des sociétés monogames et où le choix du conjoint est relativement libre. En Afrique le marché matrimonial est parfois très codifié et dans ce cas la liberté de choix du conjoint s'avère très limitée voire impossible. L'âge d'arrivée sur le marché matrimonial varie suivant les sociétés et les contraintes légales.

Deux éléments principaux caractérisent encore aujourd'hui le marché matrimonial en Afrique :

- l'importance des groupes familiaux dans le choix du conjoint notamment lors du premier mariage ;
- la pratique de la polygamie qui rend tout homme marié candidat potentiel à un nouveau mariage.

Si l'urbanisation permet un élargissement du marché matrimonial, il reste cependant très segmenté, soit à cause du fait ethnique ou de l'existence de castes, soit par le niveau scolaire, soit surtout par la fragmentation sociale urbaine. Les célibataires sont les principaux intervenants sur le marché matrimonial. L'analyse du célibat permet de comprendre les dysfonctionnements qui se font jour sur ce marché. Notre analyse portera sur des marchés matrimoniaux différents : l'un, Pikine, au Sénégal, fortement marqué par les traditions musulmanes ; l'autre, Abidjan, en Côte d'Ivoire, très diversifié du fait de la forte immigration de nationaux et d'originaires de toute l'Afrique de l'Ouest ; le dernier, à Brazzaville, au Congo, ayant à la fois le caractère diversifié du second, et un aspect éclaté qui le situe à l'opposé de Pikine.

2. PIKINE : UN MARIAGE DE MOINS EN MOINS PRECOCE

Pikine est la banlieue périphérique de Dakar, et elle accueille actuellement environ la moitié de la population de l'agglomération dakaroise, soit plus de 600.000 personnes. Au sein de cette banlieue une grande proportion de la population est analphabète, et pratique la religion musulmane ; la famille élargie se perpétue, et une part importante des chefs de ménage sont des personnes âgées.

Dans cette périphérie, où les comportements sociaux semblent encore très traditionnels, des évolutions sensibles peuvent être mises en évidence entre 1966 et 1986 (figure 1). La proportion de femmes célibataires augmente peu à peu aux plus jeunes âges. Toutefois le célibat chez les jeunes de Pikine est nettement moins important qu'à Dakar-ville et particulièrement dans le quartier central du Plateau (figure 2). A 20-24 ans, par exemple, on compte lors du recensement de 1976, 21,7 % de femmes célibataires à Pikine, 44 % à Dakar-ville et 53 % pour le seul quartier du Plateau. Les femmes de la banlieue, ne partagent pas les mêmes normes culturelles, ni le même cadre de vie que celles du centre ville. Des différences similaires entre le centre ville et la banlieue ont déjà été mises en évidence par A.B. Diop

FIG.1: PROPORTION DE FEMMES CELIBATAIRES

A PIKINE EN 1966-1976-1986

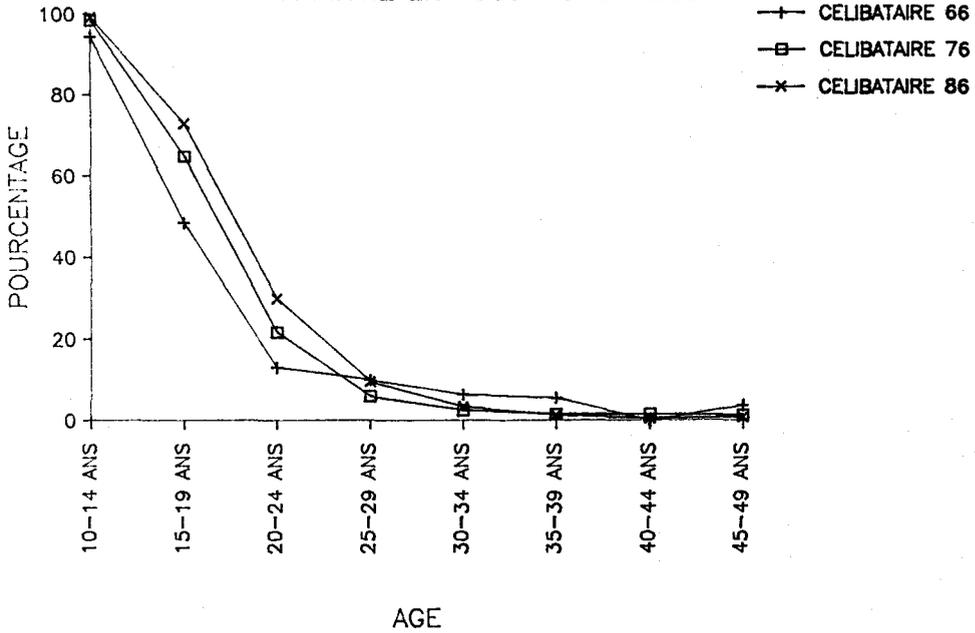
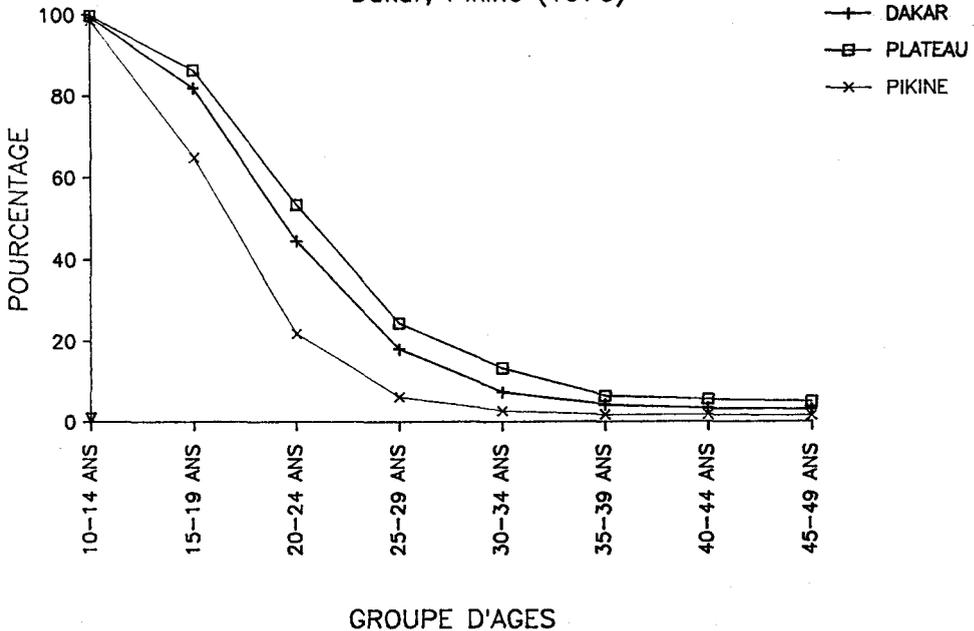


FIG.2: PROPORTION DE FEMMES CELIBATAIRES

Dakar, Pikine (1976)



(1982) qui montre qu'au centre ville même les non scolarisées connaissent à 20 ans un taux de célibat important.

Par contre, chez les hommes, l'allure des courbes varie peu entre Dakar et sa banlieue (figure 3). Cependant si on se livre à une observation diachronique on constate qu'entre 1966 (Lacombe, 1970) et 1986 à Pikine, la proportion de célibataires masculins de 30-34 ans passe de 18 % à 27 %. Faut-il y voir les conséquences de l'évolution du système de la dot comme le propose, par exemple, N. Diop (1987) ? Selon elle "les jeunes filles deviennent pour leurs pères une source de revenu, et cette compensation monétaire rend le mariage difficile pour les jeunes gens". Nous ne pensons pas que cette explication, souvent avancée, soit la bonne, car même si le prix de la dot augmente actuellement, le père ne reçoit qu'une part minime⁽²⁾. L'explication du mariage plus tardif est plutôt à rechercher dans les difficultés matérielles (emploi, logement...) à fonder un ménage (voir A.B. Diop, op. cit.).

Une analyse plus fine par génération, permet de mettre en évidence une évolution sensible du célibat féminin à Pikine, ou plus exactement un changement du calendrier du mariage. L'âge médian au premier mariage est passé de 16,38 ans pour la génération 1937-41, à 16,83 ans pour la génération 1947-51, et 18,17 ans pour celle de 1957-61. La proportion de femmes mariées à chaque âge diminue régulièrement d'une génération à l'autre (figure 4A). A l'âge de 18 ans, en l'espace de moins de 30 ans, la proportion de filles mariées a diminué de moitié. On relève une proportion croissante de jeunes filles scolarisées (42 % chez les 15-19 ans dont un tiers dépasse la classe de 5ème et seulement 12,50 % chez les 40-44 ans), cette scolarisation influe particulièrement sur l'âge au premier mariage et sur les comportements matrimoniaux. On peut donc distinguer deux sous-populations féminines : les femmes non scolarisées et les femmes scolarisées (les faibles effectifs ne permettent pas des distinctions plus détaillées du niveau d'instruction). Les situations matrimoniales ne sont pas identiques, la proportion de célibataires est plus importante chez les femmes scolarisées (tableau 1). Mais essayons de voir l'évolution du phénomène selon différentes générations.

Lorsque l'on ne prend en considération que les femmes non scolarisées une évolution commence à apparaître pour la génération des 25-29 ans c'est à dire les femmes nées entre 1956 et 1960, et les générations suivantes, pour lesquelles le mariage est de plus en plus tardif (figure 4B). Pour les générations plus anciennes, on demeure frappé par la constance des comportements matrimoniaux.

(2) La future mariée et sa mère sont au centre d'une importante circulation d'argent au moment du mariage (NIANG M., 1973).

Tableau 1 : Situation matrimoniale : femmes scolarisées ou non (Pikine, 1986). Répartition pour 100 femmes de la génération.

Situation matrimon.	Célibataire	Mariée à monogame	Mariée à polygame	Divorcée	Veuve	Effectif
15-19 ans	71,9	20,6	6,2	1,2	0,1	694
Non scol.	62,1	26,9	9,2	1,5	0,2	402
Scol.	85,5	12,0	2,1	0,7	-	294
20-24 ans	30,0	49,6	16,7	3,6	0,2	611
Non scol.	23,7	52,1	20,6	3,4	0,3	388
Scol.	40,8	45,3	9,9	4,0	-	223
25-29 ans	9,4	50,3	33,3	6,6	0,4	519
Non scol.	7,3	48,6	39,4	4,3	0,3	327
Scol.	13,0	53,1	22,9	10,4	0,5	192
30-34 ans	1,9	43,6	44,7	8,4	1,4	366
Non scol.	1,1	45,2	46,3	5,9	1,5	270
Scol.	4,2	39,6	40,6	14,6	1,0	96
35-39 ans	1,1	38,2	55,1	4,1	1,5	267
Non scol.	0	37,4	57,8	3,0	1,7	230
Scol.	8,1	43,2	37,8	10,8	-	37
40-44 ans	0,5	40,2	48,9	4,9	5,4	184
Non scol.	0,6	42,2	46,6	4,3	6,2	161
Scol.	0	26,1	65,2	8,7	-	23
45-49 ans	0,8	30,0	58,5	1,5	8,5	129

Source : A partir de Antoine, Diouf (1988).

Si l'on opère, par contre, la distinction entre femmes scolarisées et non scolarisées, d'autres changements sont mis en évidence (figure 4C). Les jeunes femmes scolarisées, même celles nées entre 1946 et 1950, se sont mariées plus tard que leurs consoeurs non scolarisées. Mais au-delà de l'influence de la scolarisation une évolution se profile également chez les jeunes femmes actuellement non scolarisées qui semblent, elles aussi, se marier un peu plus tardivement. Faut-il y voir l'influence de la législation (âge légal 18 ans) ou l'expression d'une volonté de choix de la part des jeunes filles, choix plus difficile à concrétiser du fait des conditions économiques ?

Une nouvelle conception du mariage se fait jour peu à peu. Dans les années soixante (Thore, 1964), le premier mariage se concluait encore fréquemment sans consultation de la fille ; mais après ce premier mariage, la femme devenait plus autonome vis-à-vis des parents (tableau 2), et dans ces relations avec les hommes⁽³⁾. Autrefois les activités domestiques et les normes traditionnelles du groupe confinaient les jeunes filles dans le cercle familial et n'offraient guère d'occasions de rencontre. Actuellement la jeune fille, plus libre de ces mouvements, intervient de plus en plus dans le choix du conjoint. L'étude de B. Ferry (op. cit) sur l'ensemble de l'agglomération dakaroise confirme l'existence d'un choix personnel opéré plus fréquemment par les jeunes générations. Ainsi, en 1971, les femmes

(3) Une femme mariée ou divorcée est beaucoup plus libre dans ses paroles et dans ses gestes qu'une jeune fille. La femme divorcée peut donc être plus facilement courtisée.

FIG 4B:EVOLUTION AGE AU 1 MARIAGE

Femmes non scolarisees (Pikine,1986)

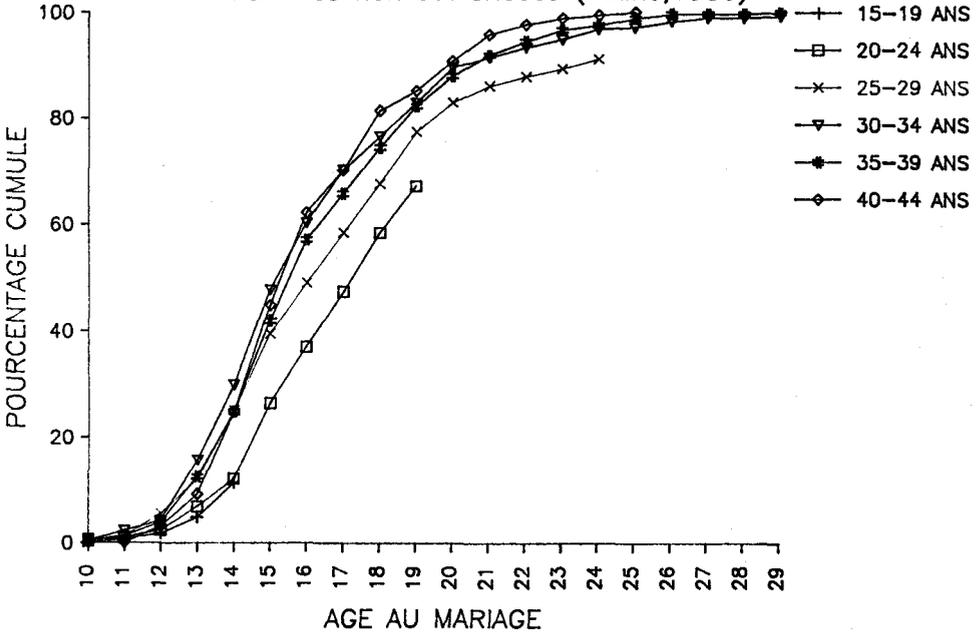
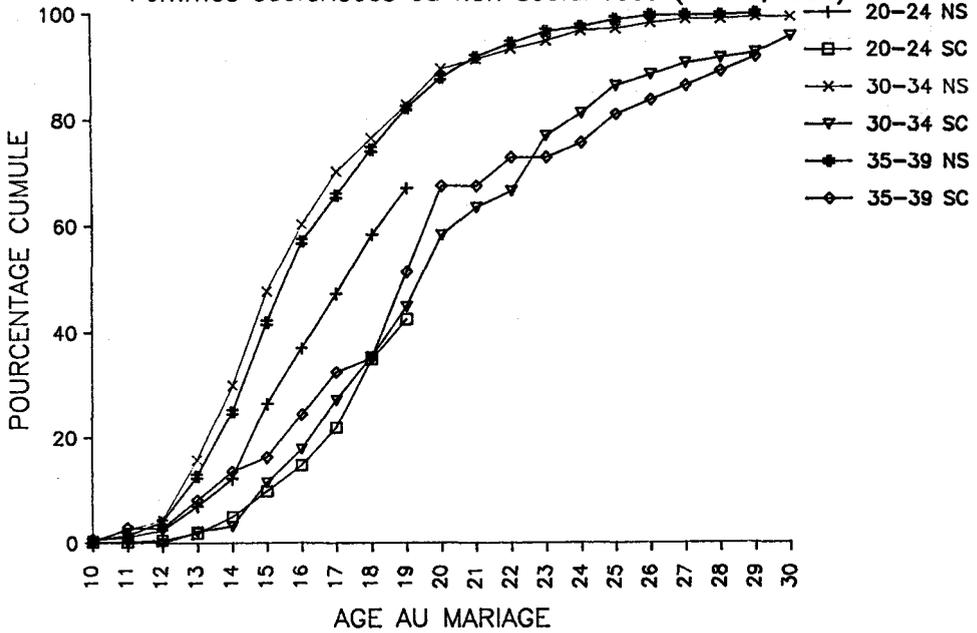


FIG 4C:EVOLUTION AGE AU 1 MARIAGE

Femmes scolarisees ou non scolarisees (Pikine,1986)



nées dans les années 1942 à 1946 ont choisi elles même dans 64 % des cas leur conjoint, alors que les femmes nées entre 1917 et 1921 ne l'ont fait que pour 30 % d'entre elles.

Tableau 2 : Fréquence du libre choix dans le mariage. Pikine 1960 (en pourcentage).

Type de mariage	1 ^{er} mariage	2 ^{ème} mariage	3 ^{ème} mariage
Mariage sans consultation	59	11	0
Mariage après consultation	34	48	18
Mariage libre	7	41	82

Source : Thore, 1964.

Cette émergence d'une relative autonomie des jeunes filles peut être mise en évidence en effectuant la comparaison entre l'âge au premier mariage et l'âge à la première naissance. Deux générations seulement sont prises en considération les 20-24 ans et les 40-44 ans (figure 5). On note que pour la génération la plus jeune, la première naissance suit de très près le premier mariage laissant percevoir qu'une part des mariages résulte de conception pré-nuptiale. Les résultats globaux masquent une pluralité de situation, que l'on a distingué dans le tableau 3.

De génération en génération la proportion de premières naissances avant le mariage augmente, passant de moins de 1% des mères de la génération des 30-35 ans à 12,5% des mères de la génération 15-19 ans. Si l'on rapporte le nombre de premières naissances des mères célibataires aux effectifs de femmes de chacune des générations, on note respectivement 2,5 % de premières naissances de mère célibataire pour les 15-19 ans et 0,3 % pour les 35-39 ans. La proportion de femmes déjà mariées à 19 ans a diminué ces dernières années, laissant plus de possibilités à des rapports avant le mariage. Le phénomène n'a pas la même ampleur que dans d'autres villes africaines (voir infra), mais son apparition au cours des quinze dernières années constitue un révélateur de profonds changements dans une société encore fortement marquée par des traditions prohibant les rapports sexuels avant le mariage(4).

(4) Cet interdit était d'autant plus facilement respecté que la première union était précoce.

FIG.5:COMPARAISON AGE 1°MARIAGE-1°NAISSANCE

Génération 20-24 ans et 40-44 ans (Pikine, 1986)

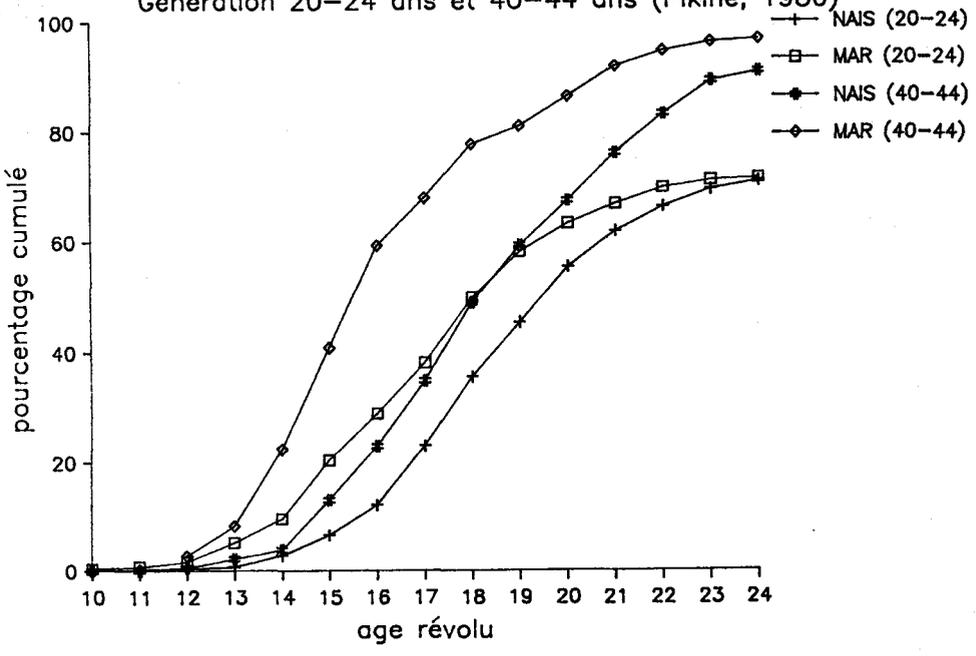


FIGURE 6:PROPORTION DE FEMMES CELIBATAIRES

selon le type d'habitat (Abidjan,1978)

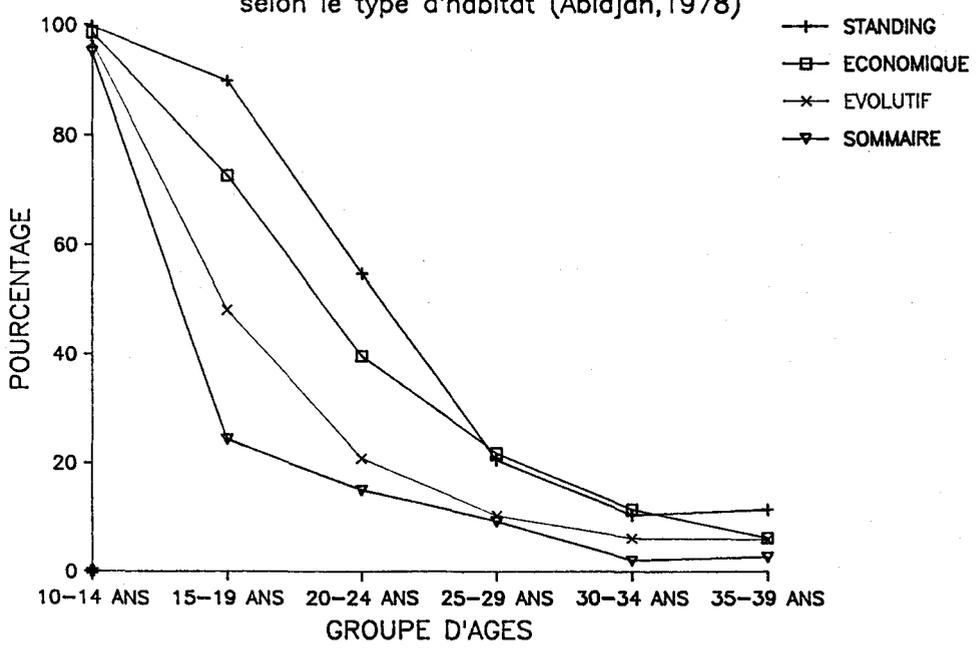


Tableau 3 : Répartition en % des mères selon leur situation matrimoniale au moment de la première naissance (Pikine).

Groupe d'âge	Mère (*) célibat.	Naissance avant mariage	Naissance même année mariage	Naissance après le mariage	Effectif	% de femme déjà mariée à 19 ans
15-19 ans	12,5	3,7	13,2	70,6	136	
Non scol.	13,5	2,9	10,6	73,1	104	
CM1 - 6è	17,6	11,8	17,6	52,9	17	
20-24 ans	8,0	6,9	7,6	77,5	435	58
Non scol.	6,1	4,8	5,5	83,6	393	
CM1 - 6è	12,7	12,7	8,9	65,8	79	
25-29 ans	2,8	5,2	11,1	80,6	459	68,2
30-34 ans	0,3	1,1	8,5	89,7	351	72,6
35-39 ans	0,4	2,0	6,6	90,6	256	77,8
40-44 ans		1,1	3,9	95,0	180	81,0
45-49 ans			3,3	96,7	123	80,7

* Ces mères célibataires ne se sont pas mariées, par la suite, avec le père de leur premier enfant.

Source : A partir de Antoine, Diouf, 1988.

Des changements sont en cours, mais l'autonomie des femmes n'est encore guère possible dans le célibat définitif. Le mariage demeure un passage obligé, et la maternité reste étroitement associée au mariage.

3. ABIDJAN : DES STRATEGIES MATRIMONIALES DIVERSIFIEES

Abidjan est une métropole très cosmopolite, réceptacle de courants migratoires originaires de tout l'Ouest africain. En 1985 Abidjan comptait environ 1 625 000 habitants dont 100.000 dans l'habitat résidentiel, 375 000 dans l'habitat économique moderne, 920 000 dans les cours et 230.000 dans l'habitat sommaire. Au sein de chaque type d'habitat le phénomène locatif domine, montrant ainsi la précarité des situations (Antoine, Dubresson, Manou-Savina, 1987). Les occupants de l'habitat résidentiel appartiennent aux catégories socio-professionnelles privilégiées. L'habitat économique moderne regroupe des familles de salariés du secteur tertiaire ou des ouvriers qualifiés. L'habitat évolutif, communément dénommé "habitat de cour", comprend plusieurs logements et une vie communautaire s'y organise. Une population très hétérogène, socialement et culturellement, y réside. L'habitat sommaire se caractérise par l'aspect rudimentaire des habitations ; une population essentiellement étrangère, peu scolarisée, et occupant des emplois précaires loge dans cet habitat.

Les données réunies au tableau 4 et sur la figure 6 montrent bien la forte proportion de femmes jeunes (20-24 ans), encore célibataires dans les classes aisées et moyennes (respectivement 55 et 40 %). On relève une pluralité de comportements matrimoniaux, et le fort célibat des classes moyennes contraste avec la précocité des unions dans l'habitat sommaire. Au sein de ce dernier, les jeunes filles (étrangères pour la plupart) viennent en ville rejoindre leur conjoint, d'où la forte proportion de femmes déjà mariées à 15-19 ans. Pour l'ensemble de l'agglomération abidjanaise, une évolution des comportements matrimoniaux apparaît nettement au recensement de 1975 par rapport à celui de l'année 1955 (figure 7) : le mariage devient plus tardif. Le rapprochement avec les données de l'agglomération dakaroise montre bien une allure différente du célibat (en général) à Abidjan : pour les femmes, la courbe s'infléchit vers 20 ans et une plus grande proportion de femmes en 1975 restent célibataires (figure 7) ; chez les hommes, du fait d'une importante migration de travailleurs étrangers on relève également une plus grande proportion de célibataires au delà de 30 ans (figure 3).

Tableau 4 : Indicateurs sociaux et matrimoniaux chez les femmes selon le type d'habitat. ABIDJAN 1978.

	Habitat résident.	Habitat Eco-moder.	Habitat évolutif	Habitat sommaire
Proportion de femmes de 20-24 ans célibataires	55 %	40 %	21 %	15 %
Proportion de femmes n'étant pas en union après 40 ans	21 %	34 %	33 %	25 %
Proportion de chef de famille féminin	15 %	12 %	10 %	11 %
Proportion femmes 20-24 ans niveau secondaire 3è et +	30 %	10 %	1 %	0 %
Proportion filles 15-17 ans allant encore à l'école	55 %	33 %	22 %	4 %
Fécondité cumulée (nombre moyen d'enfants)	2,89	5,07	5,71	7,88
Age moyen au premier mariage en années	23,7	21,7	19,5	17,7

Source : A partir résultats EPR. (Antoine, Herry 1982).

FIG 7: PROPORTION DE FEMMES CELIBATAIRES

Abidjan, Brazzaville, Pikine

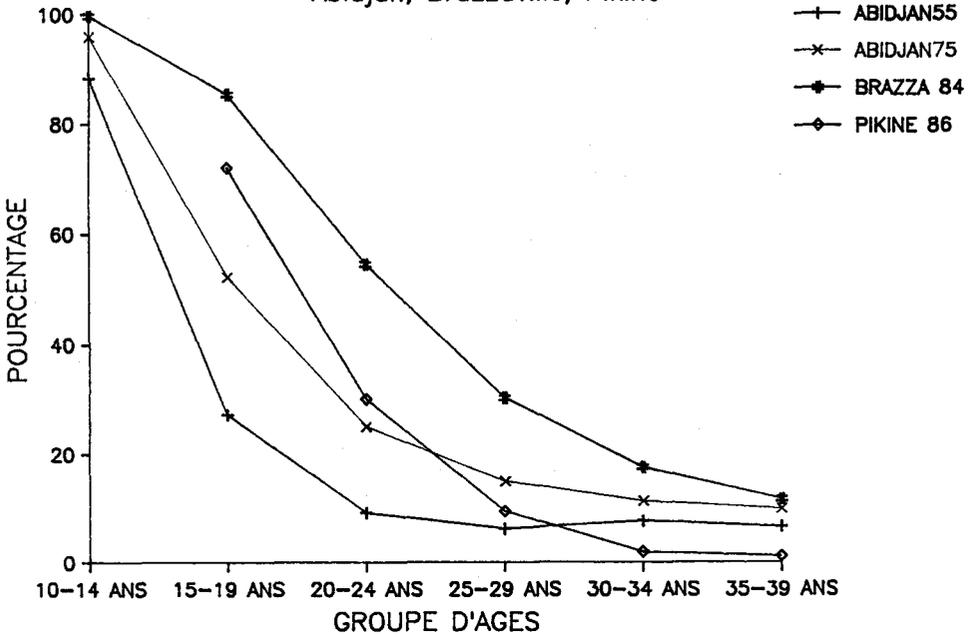
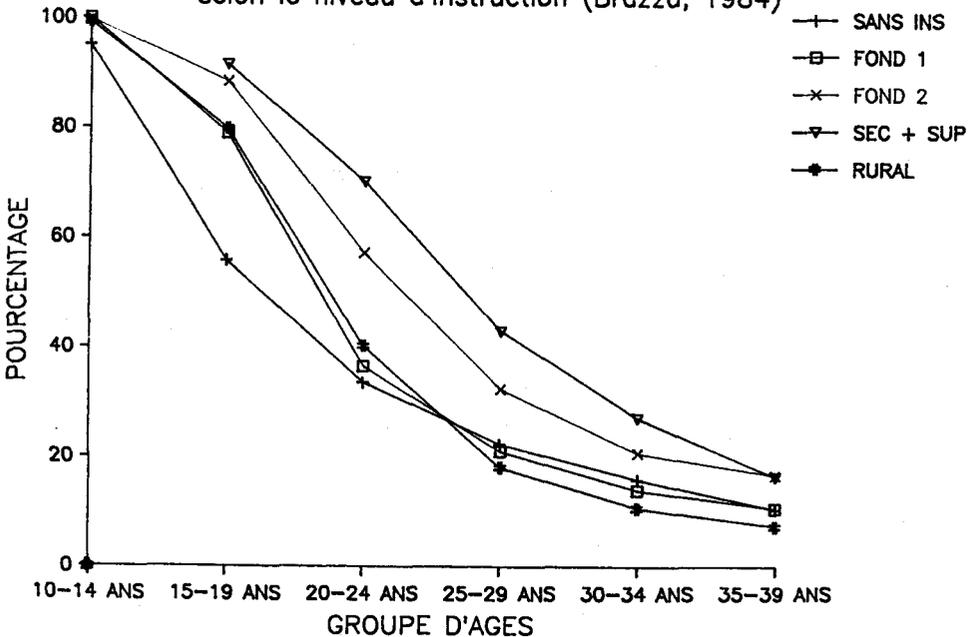


FIG 8: PROPORTION DE FEMMES CELIBATAIRES

selon le niveau d'instruction (Brazza, 1984)



Niveau d'instruction et habitat sont particulièrement liés comme le montre les résultats du tableau 4. En effet si 55 % des jeunes femmes de 20-24 ans résidant dans l'habitat de standing ont un niveau d'instruction supérieur à la classe de troisième, aucune femme de l'habitat sommaire n'atteint ce niveau.

Chez certains hommes, le choix du conjoint relève encore bien souvent de règles traditionnelles et marque plus rarement la concrétisation d'un choix amoureux. Les hommes semblent préférer s'unir à une conjointe moins instruite. La femme possède en général un niveau d'instruction nettement plus faible que son mari, sauf pour les couples où le mari est d'un niveau d'instruction dépassant la classe de troisième. Au sein des classes moyennes les femmes instruites n'ont pas toujours la préférence de leurs partenaires potentiels.

Avec l'aggravation de la crise économique, de plus en plus de déscolarisées, mères célibataires, restent au domicile des parents⁽⁵⁾. Selon M. Le Pape (1986) cette situation se développe : les jeunes déscolarisés ne se marient pas, ils font des enfants et chacun reste chez ses parents. L'aspiration à plus d'autonomie se heurte en fait aux dures contraintes économiques. Comment, sans travail, pouvoir acquérir un logement de plus en plus cher et de plus en plus loin du centre ? L'urbanisation abidjanaise est censée véhiculer le modèle de la famille à l'européenne, mais les effets constatés sont inverses de ceux escomptés.

Même les jeunes filles, peu ou non scolarisées et issues de milieux plus marqués par la religion musulmane et résidant dans les quartiers de baraques, n'acceptent plus le mariage sans leur consentement, et sont de moins en moins pressées de se marier. Les jeunes gens de leur milieu ne constituent cependant pas à leurs yeux le conjoint idéal, mais, comme le fait remarquer A. Bonnassieux (1987), elles suivent une voie étroite, car plus elles tardent à se marier, plus les parents risquent de s'impliquer dans le choix du conjoint. Elles ne tiennent pas pour autant à "partir à l'aventure" car leur éducation ne les a guère préparé à vivre indépendantes comme d'autres migrantes originaires, par exemple, du Togo ou du Bénin. Elles sont en fait tiraillées entre leur culture et les autres modèles urbains plus permissifs.

Cependant les statistiques démographiques masquent un fait social important de la société abidjanaise : les "maîtresses". La pratique est courante dans toutes les catégories sociales, ce qui change c'est la nature et la valeur des cadeaux. De nombreuses jeunes femmes sont aidées par un homme (souvent marié), mais elles savent bien que leur comportement plus indépendant ne les destine pas au mariage. Les hommes préfèrent épouser une originaire de leur village qui posera moins de problèmes, quitte à garder cette compagne comme maîtresse. Le marché matrimonial est ainsi déséquilibré : une partie des néo-citadins choisissant leur épouse parmi les femmes rurales, sans pour autant les faire venir systématiquement en ville. Une forte demande "sexuelle" se fait jour résultant, pour partie, des déséquilibres démographiques entre hommes et femmes, et provenant des jeunes gens non mariés (l'âge moyen au mariage est de 27 ans pour les hommes), des hommes mariés sans épouse(s) résidante(s), et des hommes mariés à la recherche d'autres rapports affectifs. Par ailleurs, les aspirations à de nouveaux modes de vie de certaines femmes les conduisent à vivre d'autres formes d'union que le mariage. Ces nouvelles formes d'union restent informelles dans la mesure où elles ne sont pas légitimées par aucun des rites reconnus qu'ils soient religieux, coutumiers ou civils.

(5) Les déscolarisés sont des exclus du système scolaire qui n'ont obtenu aucun diplôme quelconque.

4. BRAZZAVILLE : UNE DISSOCIATION PROGRESSIVE ENTRE MATERNITE ET MARIAGE

La population de Brazzaville s'élève à 595 000 habitants en 1984, soit près du tiers de la population du pays. Les jeunes générations sont fortement scolarisées (90 %), tant les filles que les garçons. Le premier mariage se conclut de plus en plus tard : en 1961, 13 % des femmes de 20-24 ans étaient encore célibataires, cette proportion passait à 33 % en 1974, et atteint 52 % en 1984. Le célibat féminin est bien accepté, et la tendance, pour certaines femmes à vivre seule (phénomène déjà relevé par Balandier en 1955), s'est fortement accentuée. Actuellement des jeunes filles célibataires, dès qu'elles travaillent, n'hésitent plus à louer un logement indépendant.

La proportion de femmes célibataires est donc plus importante à Brazzaville que dans les deux autres villes étudiées, Abidjan et Pikine (figure 7). Jusqu'à 40 ans on constate que la proportion de célibataires est plus importante chez les femmes ayant un niveau d'instruction élevé (tableau 5 et figure 8). Les femmes faiblement instruites (ayant le niveau d'éducation fondamental 1, c'est à dire le niveau élémentaire de l'enseignement primaire) ne se distinguent de l'ensemble des femmes du milieu rural qu'à partir de 35 ans. Le célibat définitif concerne un nombre important de femmes (plus de 8 % des femmes de plus de 40 ans). Par ailleurs, plus de 70 % des femmes sont en situation de femmes mariées ; passé 35 ans, la proportion de divorcées est élevée, particulièrement chez les femmes ayant le niveau du primaire

Par contre, le célibat masculin ne marque pas une tendance différente de celle relevée dans les deux autres villes : les courbes représentant les proportions de célibataires masculins, par groupe d'âges, à Brazzaville et à Dakar, sont plus ou moins confondues (figure 3), ce qui laisse supposer un écart d'âge moins important au sein des couples de brazzavillois.

Tableau 5 : Situation matrimoniale selon le niveau scolaire atteint (Brazzaville, 1984). Répartition pour 100 femmes de la génération.

Situat. matrimon.	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve	Effectif
15-19 ans	84,4	15,0	0,5	0,1	27170
Non scol.	53,6	42,6	1,7	2,1	1434
Primaire	85,9	13,7	0,4	-	24464
Sec & Sup	90,7	8,9	0,4	-	1272
20-24 ans	52,0	45,9	1,9	0,2	28527
Non scol.	30,9	65,9	2,3	1,0	3271
Primaire	50,3	47,3	2,2	0,1	18808
Sec & Sup	67,6	31,4	0,9	0,1	6448
25-29 ans	28,6	65,2	5,5	0,7	22821
Non scol.	20,2	72,8	5,5	1,0	4548
Primaire	26,6	66,5	6,3	0,5	12837
Sec & Sup	40,3	55,8	3,5	0,4	5436
30-34 ans	16,7	71,9	9,7	1,7	15714
Non scol.	14,4	73,5	9,6	2,0	4704
Primaire	16,1	72,2	10,3	1,4	9194
Sec & Sup	25,9	66,5	7,0	0,6	1816
35-39 ans	10,8	70,6	14,7	3,9	11510
Non scol.	9,7	71,8	13,8	4,6	6058
Primaire	11,8	69,3	15,6	3,2	4915
Sec & Sup	14,9	67,4	16,2	1,5	537
40-44 ans	8,3	68,9	16,8	6,0	7920
Non scol.	8,0	70,5	15,1	6,3	5572
Primaire	9,2	64,3	21,0	5,4	2178
Sec & Sup	8,2	74,1	15,3	2,3	170
45-49 ans	8,4	63,2	18,4	10,0	6991
Non scol.	8,1	63,8	17,5	10,6	5482
Primaire	9,9	58,5	22,9	8,7	1373
Sec & Sup	4,4	85,3	8,1	2,2	136

Source : A partir du tableau 809 du RGPH 1984 (Congo).

Par rapport aux deux autres villes évoquées ce qui frappe c'est la grande tolérance de la maternité hors mariage. Le nombre moyen d'enfants chez les femmes célibataires est loin d'être négligeable : 1,5 enfant à 25-29 ans pour les célibataires et 3 enfants pour les femmes mariées (figure 9). Chez les célibataires, la fécondité, comme pour les autres femmes,

FIG 9:DESCENDANCE ET STATUT MATRIMONIAL

Brazzaville,1984

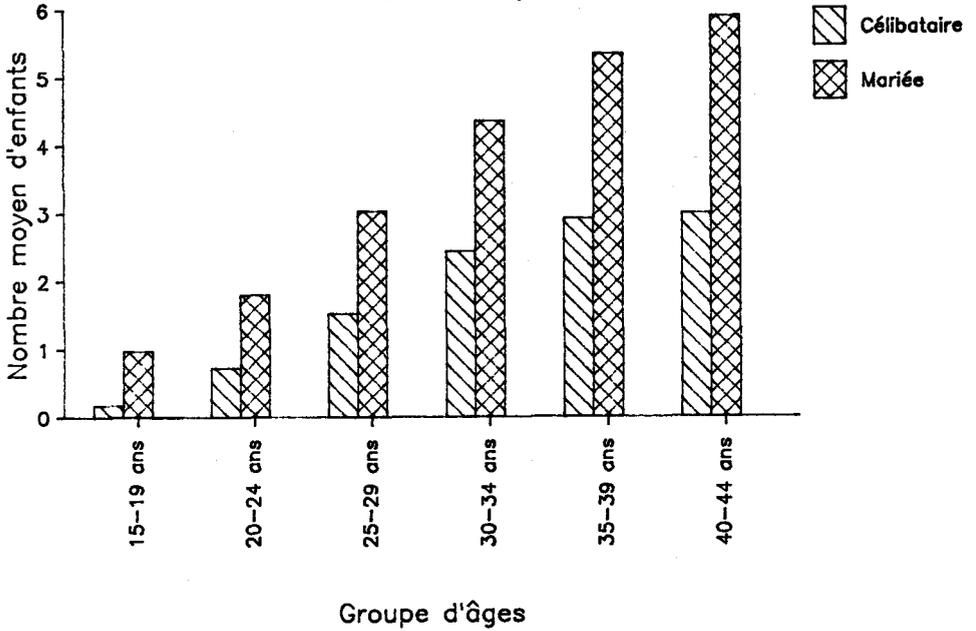
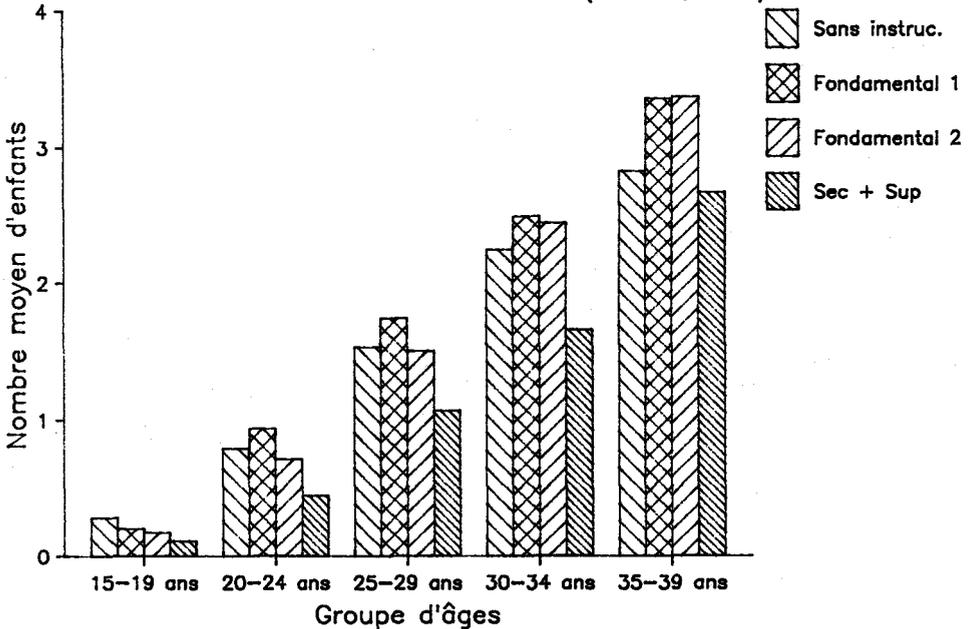


FIG 10:FECONDITE DES CELIBATAIRES

selon le niveau d'instruction (Brazza,1984)



est moindre pour les femmes les plus instruites ; on retrouve un phénomène, également observé par ailleurs, à savoir que ce sont les jeunes femmes ayant un minimum d'instruction qui possèdent la fécondité relativement la plus élevée (figure 10). Par contre entre 15 et 19 ans ce sont les filles non scolarisées qui sont toutefois les plus exposées au risque de grossesse précoce.

Nous sommes dans une société où le changement paraît plus rapide, car n'ayant eu à bousculer ni la religion, ni une trop forte autorité patriarcale et familiale. Les changements politiques, depuis 1963, ont érodé l'autorité des aînés et accru l'autonomie des jeunes (Colonna, Lacombe, Boungou, 1985). A Brazzaville, le phénomène des grossesses chez les jeunes scolaires a pris de l'ampleur, mais contrairement à d'autres pays (sous la pression, en particulier, des groupements féminins) les filles enceintes peuvent poursuivre leur scolarité. Pour le groupe d'âge 15-19 ans, 42 % des naissances enregistrées durant l'année 1984 proviennent des élèves, et à 20-24 ans 22 % des mères sont des élèves ou des étudiantes. Selon les données du dernier recensement, parmi les femmes de 15-19 ans ayant déclaré une descendance en 1984, la moitié était des célibataires, et pour les femmes de 20-24 ans, 25 % des naissances sont issues de mères célibataires.

Cette grande tolérance de la maternité hors mariage est confortée par l'idéologie dominante qui est fortement nataliste, ce qui se comprend dans ce pays sous-peuplé. De plus le rétrécissement de la famille lignagère et l'érosion du mariage renforcent l'urgence de la maternité. Le milieu urbain est devenu très rapidement permissif, le vécu sexuel hors mariage est, comme dans d'autres pays d'Afrique centrale, plus facilement affichée, qu'il s'agisse de simples passades ou de relations plus durables comme celles de deuxième bureau. Le parcours menant au mariage s'est considérablement allongé. La diversité des formules relationnelles permet de parcourir la voie devant mener au mariage en plusieurs étapes : concubinage, fiançailles avec ou sans enfants, mariage coutumier, mariage civil. Toutes ces formules intermédiaires constituent en fait autant d'issues au célibat et d'accès à la maternité. Ainsi maternité et mariage sont de plus en plus dissociés. Une autre conséquence réside dans l'existence à côté du mariage de nouvelles formes d'union. Les femmes vivant ces unions "informelles" connaissent une sorte de légitimité par rapport à leur groupe et à elles mêmes, surtout si leur partenaire "fait tout ce que doit faire un mari".

5. LES CELIBATS FEMININS

Les exemples d'Abidjan et de Brazzaville montrent la coexistence de deux marchés : matrimonial et sexuel. L'accès à l'un ou l'autre de ces marchés implique pour les femmes et les hommes de déployer des stratégies spécifiques. Ce qui entraîne souvent des confusions, certaines femmes peuvent percevoir le marché sexuel comme une voie d'accès au marché matrimonial. Les hommes entretenant parfois l'illusion car le vécu sexuel a encore besoin d'être justifié (promesse d'un mariage pour les hommes), ou d'être fructifié, en ce qui concerne les femmes, par l'argent, les enfants ou le mariage. A côté du marché matrimonial, il y a donc place pour un marché que nous appelons "sexuel" (Antoine, Nanitelamio, 1988), et qui recouvre toutes les relations sexuelles à la fois physiques et affectives en dehors du mariage. Le marché sexuel peut constituer soit le lieu d'attente du mariage, soit le lieu permettant une porte de sortie "honorable" au célibat selon les sociétés. En fonction de son âge, de ses différents atouts (éducation, instruction, origine sociale, expérience urbaine, apparence physique) chacune des femmes se positionnera de différentes manières sur ces marchés au cours de sa vie. L'âge apparaît alors comme une variable particulièrement discriminante.

Situé à la périphérie du marché matrimonial et du marché du travail, le marché sexuel prend de plus en plus d'importance en zone urbaine. Si la prostitution est la composante la plus explicite du marché sexuel, elle n'en constitue que l'un de ces aspects. Le statut de prostituée est également dévalorisant sur ce marché. Le développement de ce marché n'est pas lié seulement au type de peuplement de certaines villes africaines à prédominance masculine (cette prédominance numérique n'existe ni à Dakar, ni à Brazzaville), il s'explique aussi à l'heure actuelle par un vécu sexuel situé hors mariage. Le marché sexuel offre à la femme célibataire, mais pas à elle seulement⁽⁶⁾, l'occasion de rester autonome, tout en ayant dans certaines villes une reconnaissance officieuse. Cela permet aussi parfois d'éviter les déceptions d'une vie conjugale, souvent menacée par la forte concurrence sexuelle, tout en accédant, par l'intermédiaire du partenaire, à une certaine réussite matérielle.

Il est certainement plus facile de vivre son célibat ou sa situation hors mariage à Abidjan et à Brazzaville qu'à Pikine ; les pressions normatives du groupe ou de la religion y ont moins d'effets, et le milieu offre des structures de relais permettant plusieurs options pour se situer sur l'un ou l'autre marché. Le tableau 6 permet de comparer la situation dans les trois villes retenues pour cette étude⁽⁷⁾.

(6) Les femmes potentiellement disponibles sur ce marché sont surtout les jeunes filles et les femmes célibataires, mais aussi les divorcées ou veuves, les femmes ne cohabitant pas avec leur époux, les femmes mariés à la recherche d'un autre type de relation.

(7) La situation à Abidjan est déjà relativement ancienne, car l'enquête remonte à 10 ans.

Tableau 6 : Indicateurs matrimoniaux concernant les femmes des trois agglomérations : Pikine (1986), Abidjan (1978), Brazzaville (1984).

Indicateurs	PIKINE	ABIDJAN	BRAZZA
Proportion de femmes de 20-24 ans célibataires	30 %	28 %	52 %
Prop. de femmes de 20-24 ans niveau second. & +	11 %	21 %	21 %
Prop. de femmes n'étant pas en union à 25-29 ans	26 %	17 %	38 %
Prop. de femmes n'étant pas en union à 40-44 ans	11 %	18 %	33 %
Prop. de mères célibataires au groupe d'âge 15-19 ans	2 %	?	15 %
Nombre moyen d'enfants par femme de 25-29 ans mariée	3,5	3,2	3,0
Nombre moyen d'enfants par femme de 25-29 ans célibat.	0,7	1,5	1,5

Sources : Antoine, Diouf (1988) ; Antoine, Herry (1982) ; Tableaux 704, 801 et 806 du RGPH 84 du Congo.

Le célibat est nettement plus important à Brazzaville, où par exemple, à l'âge de 40-44 ans un tiers des femmes sont hors de toute union officielle, alors qu'elles ne sont que 11% dans cette situation à Pikine⁽⁸⁾. La situation d'Abidjan apparaît comme intermédiaire, mais comme on l'a déjà noté cette ville accueille un grand nombre de jeunes femmes étrangères venues rejoindre leur conjoint (burkinabe principalement)⁽⁹⁾. Si l'on opère une distinction entre ivoiriennes et étrangères la proportion de célibataires à 20-24 ans est respectivement de 35 % chez les unes et 13 % chez les autres ; la proportion de femmes hors union à 40-44 ans est de 22 % pour les ivoiriennes et 10 % pour les étrangères, ce qui confirme la diversité des situations abidjanaises.

Un autre indicateur de la permissivité des sociétés et de la tolérance du célibat réside dans la proportion de mère célibataire à 15-19 ans ; il est de 15 % à Brazzaville et seulement 2 % à Pikine. Cependant cette fécondité élevée des jeunes filles célibataires devrait conduire à s'interroger sur le devenir de leur(s) enfant(s). Les disparités sont donc encore grandes entre villes d'Afrique sahélienne et centrale, mais dans les deux régions la même montée du célibat est constatée, seule l'ampleur du phénomène varie.

(8) Après ce groupe d'âge la proportion de femmes hors union devient plus importante dans toutes les agglomérations du fait de la proportion grandissante de veuves avec l'âge.

(9) Mettons à part le cas des ghanéennes dont une proportion importante vient pour exercer le métier de prostituées "toutou" (voir Bernus, Rouch, 1957).

CONCLUSION

Le statut de célibataire, statut "d'attente" en vue du mariage (dont la durée est donc limitée dans le temps) risque de devenir pour certaines femmes un statut "définitif", plus ou moins bien vécu à terme. C'est ce mal être qui explique les différentes portes de sorties du célibat féminin, selon les milieux et les contextes sociologiques et religieux. Le statut de divorcé permet, dans certains cas, de vivre un "célibat" reconnu. En effet le statut même de célibataire est vécu de plusieurs manières, qui tiennent à la fois de la tradition et de la modernité. On peut émettre l'hypothèse que certaines femmes aspirent à la fois à de nouveaux modes de vie, sans renoncer au confort social et psychologique des statuts valorisés de mère et d'épouse. Dans les sociétés plus tolérantes, ou, dans les anciennes sociétés matrilineaires, le statut de mère-célibataire est une des issues à un célibat mal vécu. Le statut de "deuxième bureau", ou certains concubinages acceptés ou tolérés par les groupes familiaux, permettent à des femmes de "faire comme si elles étaient mariées".

La scolarisation a certainement favorisé un âge au premier mariage plus tardif, mais de nouveaux comportements apparaissent également chez les jeunes femmes non scolarisées. De nouveaux modèles se construisent laissant plus d'autonomie aux jeunes filles ce qui modifie les relations interindividuelles et accentuent les déséquilibres du marché matrimonial.

Le célibat donne lieu à diverses combinaisons relationnelles offrant à l'individu l'occasion de choisir un contenu différent à son état, en fonction de la perception que son groupe ou lui-même a de la situation. La montée du célibat féminin n'apparaît plus alors comme un simple retard de l'âge au premier mariage mais plutôt comme la révélation de mutations plus profondes des sociétés urbaines africaines.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE Ph., DIOUF P.D.**, 1989 : Résultats de l'enquête Pikine. A paraître.
- ANTOINE Ph, HERRY C.**, 1982 : Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan. Abidjan : ORSTOM, Direction de la Statistique, 419 p. multigr.
- ANTOINE Ph., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A.**, 1987 : Abidjan "côté cours". Paris : Karthala, ORSTOM, 274 p.
- ANTOINE Ph., NANITELAMIO J.**, 1988 : Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique. Communication au congrès sur le statut de la femme et l'évolution démographique dans le contexte du développement. UIESP, Oslo, Juin 1988, 15 p. multigr.
- BALANDIER G.**, 1955 : Sociologie des Brazzavilles noires. Paris : A. Colin, 274 p.
- BALANDIER G.**, 1984 : Le sexuel et le social, lecture anthropologique. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 76, Jan.-Juin 1984, pp. 5-19.
- BERNUS E., ROUCH J.**, 1957 : Notes sur les prostituées Toutou de Treichville et d'Adjamé. *Etudes Eburnéennes*, VI. IFAN.
- BONNASSIEUX A.**, 1987 : L'autre Abidjan. Chronique d'un quartier oublié. INADES, Karthala, 220 p.
- COLONNA F, LACOMBE B., BOUNGOU G.**, 1985 : Les jeunes et leurs aînés au Congo. *Cahiers ORSTOM Sér. Sci. Hum.* (Paris), vol. XXI, n° 2-3, pp. 229-235.
- COLLIER B.J., WILLIAMS L.N.**, 1981 : Towards a bilateral model of sexism. *Human relations*, 34, n° 2, pp. 124-139.
- DIOP A.B.**, 1981 : La société wolof : tradition et changement. Paris : Karthala. 356 p.
- DIOP A.B.**, 1982 : Jeunes filles et femmes de Dakar : conditions de vie et attitudes relatives à la famille, au mariage et à l'éducation sexuelle. Bull. de l'IFAN, T.44, série B - 1.2., pp. 163-212.
- DIOP N.**, 1987 : Structures familiales et fécondité en milieu urbain : cas de Dakar. Mémoire de DEA, EHESS, Paris, 105 p.
- DINAN C.**, 1977 : Pragmatists or feminists ? Professional "single" women of Accra Ghana. *Cahiers d'Etudes Africaines* (Paris), 65, XVII (1), pp. 155-176.
- FERRY B.**, 1977 : Etude de la fécondité à Dakar. Dakar : ORSTOM, 282 p. multigr.
- HENRY L.**, 1972 : Démographie, analyse et modèles. Paris : Larousse, 341 p
- JANET, BUJRA M.**, 1977 : Production, property, prostitution "sexual politics" in Atu. *Cahiers d'Etudes Africaines* (Paris), 65, XVII (1), pp.13-39.

- LACOMBE B.**, 1970 : Résultats de l'enquête par sondage au 1/20^e des parcelles de Pikine 1966-67. ORSTOM, 50 p + annexes.
- LACOMBE B.**, 1983 : Le deuxième bureau. *Stateco* (Paris), pp. 37-57.
- LE COUR GRANDMAISON C.**, 1971 : Stratégies matrimoniales des femmes dakaroises. *Cahiers ORSTOM, Sér. Sci. Hum.* (Paris), vol. VIII, n° 2, pp. 201- 220.
- LE PAPE M.**, 1986 : Les statuts d'une génération. Les déscolarisés d'Abidjan entre 1976 et 1986. *Politique Africaine* (Bordeaux-Talence), n° 24, pp. 104-112.
- LO NDIAYE K.**, 1985 : Entrée en union et divorce. *In* Nuptialité et fécondité au Sénégal. Paris : INED, pp. 37-58.
(Travaux et Documents de l'INED, n° 112).
- MAISONNEUVE J.**, 1973 : Introduction à la psychosociologie. Paris : PUF, 254 p.
- Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan**, 1960 : Recensement d'Abidjan 1955. 105 p.
- NANITELAMIO J.**, 1982 : L'évolution des modèles et rôles féminins dans la société congolaise actuelle. Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Paris X-Nanterre, 314 p.
- NANITELAMIO J.**, 1987 : Valeurs familiales dans la vie moderne rurale et urbaine : les facteurs du changement. Colloque sur la famille en Afrique Noire, Yaoundé, avril 1987, 13 p.
- NIANG M.**, 1973 : L'évolution de la "dot" au Sénégal. De la tradition à la modernité. Dakar : IFAN, Octobre 1973, pp. 85-92.
(Notes Africaines, n° 140).
- ROUSSEL L.**, 1967 : Population Côte d'Ivoire 1965. Synthèse des Etudes régionales 62-65. Ministère du Plan, 208 p.
- THORE L.**, 1964 : Dagoudane Pikine. Thèse de doctorat de 3^eème cycle, 520 p.
- VAN DE WALLE E.**, 1977 : Marriage in African censuses and inquiries. *In* The demography of Tropical Africa. Princeton (N.J.) : Princeton University Press, pp. 183-238.
- VINCENT J.F.**, 1964 : Influence du milieu urbain sur la vie traditionnelle Baongo-Brazzaville. Thèse de doctorat de 3^eème cycle, Université de Paris-Sorbonne.

SOURCES DES FIGURES

Figure 1 à partir de :

- Pikine 1966 : LACOMBE 1970
- Pikine 1976 : Recensement national, Direction de la Statistique du Sénégal
- Pikine 1986 : ANTOINE, DIOUF (1988)

Figures 2 et 3:

- Dakar : A partir de Recensement national, Direction de la Statistique du Sénégal
- Abidjan : Recensement national, Direction de la Statistique de Côte d'Ivoire

Figures 4, 4b, 4c et 5 : A partir de ANTOINE/DIOUF 1988

Figure 6 : A partir de ANTOINE/HERRY 1982

Figure 7 : A partir de :

- 1955 : Recensement d'Abidjan, Direction de la Statistique Côte d'Ivoire
- 1965 : ROUSSEL L. (1967)
- 1975 : Recensement national, Direction de la Statistique de Côte d'Ivoire

LES DOSSIERS DU CEPED

La collection des *Dossiers du CEPED* est une collection de "documents de travail" destinée à accueillir des articles scientifiques se rapportant au domaine de la population et du développement.

Aucune condition n'est posée quant à l'origine ou l'organisme d'appartenance des auteurs. *Les Dossiers du CEPED* sont prévus pour une diffusion limitée mais rapide et "ciblée", en fonction du sujet traité. Ces articles ont vocation à être publiés également, en totalité ou en partie, sous la même forme ou sous une forme modifiée, dans des revues internationales. Aucune autorisation préalable n'est donc à demander au CEPED pour une nouvelle publication.

Les auteurs intéressés sont invités à envoyer au CEPED un texte, rédigé en français, de 15 à 50 pages dactylographiées sur papier blanc 21 x 29,7 cm, marges de 2,5 cm sur le pourtour, prêtes à être reproduites telles quelles (bonne qualité d'impression et taille des caractères suffisante pour une réduction à 16 x 24 cm). Il est souhaité que la pagination figure en haut (numéros impairs sur la droite, numéros pairs sur la gauche). En tête de l'article, après la page de titre, doit obligatoirement figurer un résumé en français accompagné des mots-clés, ainsi que la traduction du titre, du résumé et des mots-clés en anglais. Si l'article concerne un pays ni francophone, ni anglophone, il est souhaitable de faire figurer également les mêmes éléments dans la langue du pays. L'envoi simultané d'une disquette enregistrée sur traitement de texte, avec les précisions techniques nécessaires, est souhaité mais non obligatoire. Les auteurs conservent la responsabilité de la présentation et du contenu du texte qu'ils ont envoyé.

Le projet d'article reçu est soumis à deux lecteurs, intérieurs ou extérieurs au CEPED. Celui-ci peut en conséquence l'accepter ou le rejeter pour des raisons de forme ou de fond, ou encore demander des modifications. Il se réserve la possibilité d'effectuer lui-même des corrections de forme, ainsi que le regroupement de plusieurs articles dans le même numéro des *Dossiers*. Les matériaux reçus ne sont pas renvoyés à leurs auteurs, qui sont donc invités à en conserver le double.

Chaque auteur recevra 25 exemplaires du numéro contenant son (ou ses) article(s), s'il y a un seul auteur et 15 exemplaires par auteur s'il y en a plusieurs.

Les présentes instructions remplacent celles qui ont pu paraître antérieurement. Elles sont réputées être modifiables à tout moment en fonction des nécessités nouvelles.

PARU PRECEDEMENT DANS LES DOSSIERS DU CEPED

N° 1 - CLAIRIN (Rémy), GENDREAU (Francis), 1988, La connaissance des effectifs de population en Afrique. Bilan et évaluation. Hommage à Rémy Clairin.

N° 2 - GUBRY (Patrick), Mpenbele SALA DIAKANDA, 1988, Politiques africaines en matière de fécondité : de nouvelles tendances.

N° 3 - LOCOH (Thérèse), 1988, La fécondité en Afrique Noire : un progrès rapide des connaissances, mais un avenir encore difficile à discerner.

N° 4 - CHASTELAND (Jean-Claude), 1988, Etat et besoins de la recherche démographique dans la perspective des recommandations de la conférence de Mexico et de ses réunions préparatoires.

N° 5 - GUBRY (Patrick), 1988, Rétention de la population et développement en milieu rural : A l'écoute des paysans mafa des monts Mandara (Cameroun).

N° 6 - LOCOH (Thérèse), 1989, Les politiques de population en matière de fécondité dans les pays francophones : l'exemple du Togo.

N° 7 - GENDREAU (Francis), CANTRELLE (Pierre), 1989, Prospective des déséquilibres mondiaux. Démographie et santé.

N° 8 - LE CHAU, Jean PAPAIL, 1989, Transformations agraires et mobilités de la main-d'oeuvre dans la région Nord-Andine de l'Equateur.

N° 9 - VERON (Jacques), 1989, Eléments du débat Population Développement.

N° 10 - CANTRELLE (Pierre), LOCOH (Thérèse), 1990, Facteurs culturels et sociaux de la santé en Afrique de l'Ouest.

N° 11 - CHARMES (Jacques), 1990, Deux études sur l'emploi dans le monde arabe.

Composition : CEPED

**Reproduit par INSTAPRINT S.A.
1, levée de la Loire - LA RICHE
B.P. 5927 - 37 059 TOURS Cedex
Tél. : 47 38 16 04**

Dépôt légal 2ème trimestre 1990



CEPED
15, rue de l'École de Médecine
75270 PARIS Cedex 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

Photo de couverture : écorce battue,
art Mangbetu (Zaire oriental).
Reproduit avec l'aimable autorisation
du Musée Royal de l'Afrique Centrale
(Tervuren, Belgique).
Maquette : Marie-Agnès BRAY, ORSTOM

